



Conseils et soins post maquillage permanent

Après avoir effectué votre maquillage permanent, vous devez suivre toutes les **précautions recommandées ci-après** afin d'assurer une cicatrisation rapide et un résultat optimal.

Tout d'abord, il est important de vous présenter au salon pour votre **retouche gratuite 3 à 4 semaines après votre 1^{er} séance**, afin de finaliser le maquillage permanent, en effet après cicatrisation la couleur s'éclaircie de 30% environ et il peut y avoir quelques manques de couleur sur certaine zone.

Il vous est également conseillé de **prévoir une retouche annuelle** afin de garder une couleur et un tracé à la hauteur de vos exigences. En effet, au fil des mois, la couleur s'estompe, notamment du au renouvellement cellulaire normal de la peau. Si aucune retouche n'est effectuée, le tracé s'estompera presque complètement entre 3 à 5 ans.

La **cicatrisation se fait entre 3 et 7 jours**, il convient de ne pas gratter les petites croûtes qui vont se former et qui se détacheront d'elles-mêmes.

Vous devez **appliquer la crème appropriée selon la zone 3 à 4 fois par jour pendant une semaine** et la nettoyer délicatement avec un désinfectant doux. Parfois, des rougeurs, gonflements, hématomes ou démangeaisons peuvent apparaître après la pigmentation, mais cette sensibilité ne sera que passagère.

⇒ **SOURCILS** : Crème **DERM'INK** (en vente au salon)

⇒ **YEUX** : Crème **VITAMINE A** (en pharmacie)
Collyre **VITABACT** (matin et soir pendant 2 jours)
Comprimés **EXTRANASE** permet le décongestionnement de l'œil
(3 comprimés, 3 fois/jour et pendant 3 jours)

⇒ **BOUCHE** : Crème **DERM'INK** (en vente au salon)
En cas de poussée d'herpès ou afin de prévenir son apparition, il convient de prendre 3 jours avant et 3 jours après la prestation : **ZOVIRAX** ou son équivalent (traitement sous ordonnance, voir avec votre médecin)

Évitez tout contact avec l'eau, sauna, hammam, piscine... Et évitez les expositions au soleil ou aux uv pendant une semaine, uniquement le temps de la cicatrisation.

Durant le premier mois suivant la pigmentation, il est conseillé d'appliquer une crème solaire indice 50 pour toute exposition au soleil. .

N'appliquez aucune crème à base d'acide de fruit type AHA ou à la Vitamine A acide. N'effectuez pas de pose de faux cils ou teintures durant les 15 jours suivant la pigmentation.

Veillez nous consulter pour toute interrogation sur votre maquillage permanent au 03 44 60 35 33.